



## Dates d'échéance 2024

**1<sup>er</sup> VERSEMENT : 6 mars**

**2<sup>e</sup> VERSEMENT : 8 mai**

**3<sup>e</sup> VERSEMENT : 7 août**

**4<sup>e</sup> VERSEMENT : 6 novembre**

## Informations

Lors d'un paiement par chèque, aucun reçu ne vous sera expédié par la poste : l'encaissement de votre chèque tient lieu de reçu.

Le compte est le seul avis transmis aux contribuables. Aucun état de compte n'est acheminé en cours d'année.

Lors d'un paiement par guichet ou internet, assurez-vous que le numéro de référence affiché à l'écran correspond à celui inscrit sur votre coupon de remise.

Pour un changement d'adresse, en aviser le Service des finances. Un formulaire de changement d'adresse est également disponible sur le site de la Ville.

Il est de votre responsabilité de remettre une copie de votre compte de taxes à votre créancier hypothécaire.

Vous avez besoin d'une copie de votre compte pour votre usage personnel? N'oubliez pas d'en faire une copie avant de le remettre à votre créancier.

## Comment payer mes taxes?

### En ligne

Sur le site Internet de votre institution financière. Pour effectuer le paiement, vous devez inscrire les 18 chiffres du numéro de référence. N'oubliez pas de prévoir le paiement quelques jours avant la date d'échéance (délai compensatoire des institutions financières).

Le paiement en ligne est accepté à ces institutions : Caisse Desjardins, Banque Nationale, Banque Scotia, Banque de Montréal, RBC Banque Royale, Banque Laurentienne, Banque TD et Tangerine.

### Envoi de chèques postdatés

Au Service des finances de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et inclure les coupons de paiement.

### Comptoir de perception de l'hôtel de ville

Paiement comptant - Interac - chèque

### Boîte de dépôt 24 h à l'hôtel de ville

À la porte d'entrée principale.



## Coordonnées

### Comptoir de perception

Hôtel de ville  
139, boulevard Sainte-Anne  
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 3K9  
450 478-0211

### Horaire

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45  
Vendredi : 8 h à 12 h



# Informations complémentaires

## Compte de taxes 2024





## Un budget responsable tourné vers l'avenir!

L'exercice budgétaire 2024, tout comme l'an dernier, a été difficile à boucler en raison des impacts du taux d'inflation qui durent depuis quelque temps. La Municipalité, comme vous tous, a vu ses factures augmenter et encore une fois, nous avons dû prendre des décisions afin d'en limiter les répercussions sur le compte de taxes.

Nous avons maintenu les coupes budgétaires de l'an dernier qui devaient être temporaires, mais que nous conservons pour au moins une autre année. Nous devons respecter nos obligations qui se traduisent par des dépenses incompressibles (sécurité publique, respect des conventions collectives et ententes, collecte des matières résiduelles, contrat de déneigement, traitement de l'eau potable, traitement des eaux usées, etc.), alors c'est dans le luxe que nous avons limité les dépenses encore cette année.

Nous avons déjà, en cours d'année 2023, accepté deux nouveaux projets pour l'an prochain : soit la réfection du parc Limoges et le budget participatif. Ce qui fait que la seule autre nouvelle initiative pour l'année 2024 sera l'ajout d'un sentier glacé au parc des Familles. C'est un projet qui a été demandé par plusieurs citoyennes et citoyens de ce secteur.

Ainsi, l'augmentation du taux de taxes pour l'année 2024 sera de 5,5 % pour notre Municipalité. Au niveau des tarifications, de manière générale, il y a peu de changements : celle sur l'assainissement des eaux usées coûte 20 \$ de moins (car nous avons terminé le paiement d'un emprunt pour la vidange des étangs aérés) et celle sur la gestion des matières résiduelles augmente de 44 \$ en raison des coûts de collecte et de la contribution à Tricentris.

Nous vous présentons donc un budget équilibré, avec une augmentation calculée en fonction du maintien de nos besoins et de notre milieu de vie, tout en portant un regard sur l'avenir de notre Ville.

*Julie Fournier*

## Faits saillants

Un budget équilibré de 29 797 400 \$



↑ 5,5 %

Taux de la taxe foncière



↓ 20 \$

Assainissement des eaux



↑ 44 \$

Matières résiduelles

### Nouvelle tarification pour les taxes de services

Eau	227 \$
Assainissement des eaux usées	137 \$
Matières résiduelles	268 \$
Contrôle biologique des insectes piqueurs	50 \$
Vidange de fosses septiques	85 \$

## Avis d'évaluation

### Sur quels critères est basée l'évaluation de ma propriété?

Ce travail est effectué par la firme Évimbec, une firme indépendante mandatée par la Ville, selon des critères fixés par la *Loi sur la fiscalité municipale*. La Ville n'a pas le pouvoir d'intervenir dans le processus de fixation des valeurs des propriétés.

Le rôle d'évaluation foncière indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle ou marchande au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Elles servent de base pour le calcul des taxes municipales des années 2022, 2023 et 2024.

Le rôle d'évaluation tient compte de l'état de la propriété, de sa localisation et de son environnement. Lorsque des travaux sont effectués sur une propriété, la valeur au rôle est modifiée selon la nature des travaux qui ont été faits.



## Répartition de chaque dollar perçu

Administration générale	0,13 \$
Sécurité publique	0,19 \$
Transport	0,19 \$
Hygiène du milieu	0,16 \$
Santé et bien-être	0,01 \$
Aménagement, urbanisme et développement	0,03 \$
Loisirs et culture	0,13 \$
Frais de financement	0,05 \$
Remboursement de dette et autres activités financières	0,11 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1,00 \$</b>

